## Ville de DESCARTES une philosophie de vie

## Communiqué de presse

Mardi 28 mars 2023

## Une décision difficile à prendre : La non-ouverture en 2023 de l'Espace aquatique de Descartes.

Quelles collectivités disposant d'une piscine municipale ne se sont pas posé cette question : Dans le contexte actuel, comment faire pour maintenir l'ouverture de la piscine ?

En Indre-et-Loire comme partout en France, de nombreuses mairies ou intercommunalités ont fait le choix de fermer leur piscine et ce pour plusieurs raisons liées aux difficultés actuelles auxquelles doivent faire face les élus locaux comme les particuliers :

- l'augmentation du coût des fluides. Malgré les dispositifs d'aides de l'Etat, les dépenses d'électricité pour l'espace aquatique seront multipliés par 2,5 à Descartes (17 680,73 € en 2022 et plus de 44 000 € projetés pour 2023) et par 3,4 pour le gaz (18 684,81 € en 2022 et plus de 63 000 € projetés pour 2023) permettant de chauffer l'eau des bassins et ce, même en réduisant la température de quelques degrés.
- l'aggravation des ressources en eau disponibles. Plusieurs départements sont en restriction depuis ce début d'année, certains le sont restés depuis l'été dernier. Face à la survenance plus que plausible d'un arrêté préfectoral interdisant le remplissage des bassins, il paraitrait irresponsable de les remplir dès le mois de mars pour une ouverture qui n'aurait eu lieu qu'en mai. La protection de nos ressources en eau est un enjeu national trop important qui ne saurait souffrir des égoïsmes de circonstances. Nous devons, élus locaux, agir et décider dans le sens de l'intérêt général.
- l'augmentation du coût des transports scolaires. Pour que les élèves de nos écoles primaires puissent se rendre à l'Espace aquatique, la commune prenait en charge le coût du transport en car. Cette dépense a toujours été assumée par les élus et représentait 8 260 € en 2022. Pour 2023, elle aurait augmenté de 260 % pour un montant de 24 800 €.
- => Pour ces seules raisons, de nombreuses communes ont déjà annoncé que leur piscine n'ouvrirait pas en 2023. Réuni ce mardi 28 mars, le Conseil municipal a acté la non-ouverture en 2023 de l'Espace aquatique. Cette décision, difficile à prendre mais aujourd'hui inéluctable, ne doit pas obérer l'avenir. Nous allons profiter de cet été pour réaliser de gros travaux d'amélioration de cet équipement devenus nécessaires avec le remplacement de filtres et de vannes d'alimentation, à hauteur de 40 000 euros.

Nous sommes conscients des conséquences de cette décision pour les Descartoises et les Descartois privés de cet espace de loisirs de proximité, pour l'attractivité de notre ville et le confort de nos touristes mais également pour les élèves de nos établissements scolaires.

Ce ne fut pas un choix facile mais il est justifié par des impératifs sur lesquels nous ne pouvons pas agir.

Contact: Bruno MÉREAU – Maire de Descartes – 06 81 17 92 18